

**DNCA Invest**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg No B125.012  
(la « **Société** »)

**Le 5 novembre 2019**

Cher Actionnaire,

**Fusion de DNCA INVEST - VELADOR avec DNCA INVEST - VENASQUO**

Nous vous écrivons en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST - VELADOR (le « **Fonds absorbé** ») pour vous informer que le 13 décembre 2019 (la « **Date effective** »), le Fonds absorbé fusionnera avec DNCA INVEST - VENASQUO (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »). Vous recevrez la valeur équivalente des actions du Fonds absorbant au lieu de vos actions actuelles du Fonds absorbé.

**Contexte et justification**

Après examen, le Conseil a conclu que, compte tenu de la taille du Fonds absorbé et du Fonds absorbant et de la similitude de la stratégie d'investissement entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant, les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant bénéficieront d'une fusion entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant. Le Fonds absorbé a environ 170 millions d'euros sous gestion, tandis que le Fonds absorbant a environ 75 millions d'euros sous gestion à la même date. Les actionnaires du Fonds absorbé seront fusionnés dans un compartiment qui, d'après le Conseil, donnera aux actionnaires l'accès à une stratégie d'investissement similaire avec un profil de risque similaire.

La fusion permettra d'accroître les encours du Fonds absorbant et offrira aux investisseurs une alternative avec une taille plus appropriée et une approche d'investissement globalement similaire.

Par ailleurs, le Conseil considère que les actionnaires des Fonds bénéficieront de la fusion.

Le Conseil a donc décidé, conformément à l'article 27 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») et aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») ainsi que dans l'intérêt des actionnaires des deux fonds, de fusionner le Fonds absorbé dans le Fonds absorbant.

**Objectifs et politiques d'investissement**

Les objectifs d'investissement du Fonds absorbé et du Fonds absorbant visent à atteindre une performance positive supérieure à leur indice composite respectif avec un seuil de volatilité déterminé, principalement par l'investissement dans des actions émises en Europe.

La stratégie du Fonds absorbé comme du Fonds absorbant est de type performance absolue.

**Classes d'actions et évolution annuelle des commissions de gestion**

Tous deux sont soumis à une commission de performance égale à 20 % de la performance positive supérieure à leur indice composite respectif non soumis à un High Water Mark.

Pour le calcul de l'exposition globale dans le cadre de la procédure de gestion des risques, tous deux utilisent la méthode de l'engagement.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (le « **SRRI** ») du Fonds absorbant est identique à celui du Fonds absorbé.

Le tableau ci-dessous récapitule les frais de gestion annuels maximums (« **AMC** ») et frais courants (« **OGC** ») pour les classes d'actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant.

Les actionnaires du Fonds absorbé seront facturés à un OGC légèrement supérieur à la suite de la Fusion.

La devise de référence du Fonds absorbé et du Fonds absorbant est l'EUR. Un résumé complet figurant en annexe de la présente proposition commune de fusion indique quelles classes d'actions du Fonds absorbé seront fusionnées dans quelles classes d'actions du Fonds absorbant.

Classe d'actions	Fonds absorbé		Fonds absorbant		
	AMC	OGC	Classe d'actions	AMC	OGC <sup>[11]</sup>
I EUR	1,00 %	1,05 %	I EUR	1,00 %	1,17 %
N EUR	1,10 %	1,20 %	N EUR	1,10 %	1,29 %
A EUR	1,60 %	1,69 %	A EUR	1,60 %	1,80 %
B EUR	1,80 %	1,89 %	B EUR	2,00 %	2,20 %
Q EUR	0,20 %	0,28 %	Q EUR	0,20 %	0,39 %
NG EUR	1.20%	1.34%			
BG EUR	1,90%	1,96%			

### Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et des rachats

L'heure limite de négociation et les délais de règlement ne changent pas. L'heure limite de négociation du Fonds absorbant est 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation. Les ordres parvenant à BNP Paribas Securities Services (« **BNP** ») avant l'heure limite seront exécutés le jour de la transaction. Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant (y compris les changements de classes d'actions) figure en Annexe.

### Fusion

Cet avis de Fusion est requis par la loi luxembourgeoise.

À la suite de la Fusion, il n'y aura pas de changement d'entités juridiques agissant en tant que gestionnaire des investissements, qui reste DNCA Finance.

### Coûts et frais de la Fusion

Le Fonds absorbé n'a pas de frais de constitution en suspens. Les frais occasionnés par la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, seront supportés par la Société de Gestion.

<sup>[1]</sup> Les pourcentages sont annuels et sont établis par référence à la valeur nette d'inventaire par action. Les OGC comprennent, le cas échéant, les frais de distribution, les frais de gestion des actionnaires, les frais de gestion des investissements et autres frais administratifs, y compris les frais d'administration des fonds, de dépositaire et d'agence de transfert. Ils intègrent la commission de gestion et de gestion des fonds d'investissement sous-jacents en portefeuille. Les OGC sont indiqués tels qu'au 31 décembre 2018.

Le Fonds absorbé supportera les coûts de transaction liés au marché associés à la cession de tous investissements qui ne sont pas conformes au Fonds absorbant.

### **Ratio d'échange, traitement des revenus courus et conséquences de la Fusion**

À la Date effective, tous les actifs et passifs du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant. Pour les actions de chaque classe que vous détenez dans le Fonds absorbé, vous recevrez un montant égal par valeur des actions de la classe correspondante (tel que décrit à la section « Classes d'actions et changements annuels des commissions de gestion des investissements » ci-dessus) dans le Fonds absorbant. Le ratio d'échange de la Fusion résultera du rapport entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire de la catégorie concernée du Fonds absorbant à la Date effective. Bien que la valeur globale de vos avoirs demeure la même, il se peut que vous receviez dans le Fonds absorbant un nombre d'actions différent de celui que vous déteniez auparavant dans le Fonds absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Fonds absorbé au moment de la Fusion sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale par action du Fonds absorbé et sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant.

Le Fonds absorbé cessera d'exister à la Date effective.

Vous deviendrez ainsi actionnaire du Fonds absorbant, dans la classe d'actions correspondant à votre participation actuelle dans le Fonds absorbé. Un résumé complet figurant dans la section « Classes d'actions existantes et nouvelles » de l'Annexe indique quelles classes d'actions du Fonds absorbé seront fusionnées dans quelles classes d'actions du Fonds absorbant.

La première date de négociation de vos actions dans le Fonds absorbant sera le 16 décembre 2019, l'échéance de la transaction correspondante pour ce jour de négociation étant fixée à 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation.

### **Droits des actionnaires à racheter/échanger**

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Fonds absorbant à compter de la Date effective, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbé ou de changer pour un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au jour de la transaction le 5 décembre 2019 inclus.

BNP exécutera gratuitement vos instructions de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Les souscriptions ou les conversions dans le Fonds absorbé de nouveaux investisseurs ne seront pas acceptées après la clôture de la transaction le 5 décembre 2019. Afin de laisser suffisamment de temps pour que des modifications soient apportées aux plans d'épargne réguliers et aux programmes d'épargne similaires, les souscriptions ou les conversions dans le Fonds absorbé seront acceptées des investisseurs existants jusqu'au 10 décembre 2019 (date limite de l'opération fixée à 12h00 le 10 décembre 2019).

### **Statut fiscal**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou votre rachat ou échange d'actions avant la Fusion pourraient affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de solliciter un conseil professionnel indépendant en la matière.

### **Informations supplémentaires**

Nous vous conseillons de lire le document d'information clé pour l'investisseur du Fonds absorbant (le « **KIID** ») qui accompagne cette lettre. Ce document ainsi que les KIID de toutes les autres classes d'actions disponibles sont consultables sur [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le Prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sera établi par le commissaire aux comptes agréé dans le cadre de la Fusion et sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de Gestion.

Nous espérons que vous choisirez de poursuivre votre investissement dans le Fonds absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de Gestion au (+352 27 62 13 07).

Sincères salutations,

le Conseil  
**DNCA INVEST**

## Annexe

## Tableau comparatif des principales caractéristiques

Ci-dessous figure une comparaison des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant. Tous deux sont des compartiments de la Société. Les détails complets sont indiqués dans le Prospectus et il est également recommandé aux actionnaires de consulter le KIID du Fonds absorbant.

	<b>Fonds absorbé DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant DNCA Invest - VENASQUO</b>
<b>Objectif et stratégie d'investissement</b>	<p>Objectif :</p> <p>Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure à l'Indice composite suivant : 25 % EUROSTOXX 50 Rendement net + 75 % EONIA. Cet objectif de performance est recherché en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 8 %.</p> <p>Stratégie :</p> <p>La stratégie du Compartiment est de type rendement absolu et repose sur l'analyse financière fondamentale réalisée par le Gestionnaire des Investissements. Il investit dans des émetteurs européens (EEE, Suisse et Royaume-Uni). Le risque global lié aux investissements du Compartiment (Longs et Futures) ne peut dépasser 200 % de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette limitée à 0/+ 50 % des actifs sous gestion, il n'est pas significativement dépendant de la direction des marchés actions. La majeure partie de la performance dépend de la capacité du Gestionnaire à identifier à identifier des actions susceptibles de surperformer leur indice du marché ou des indices sectoriels correspondants.</p> <p>Plus précisément, la stratégie d'investissement du Compartiment repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la capacité du Gestionnaire à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire d'investissement</li> </ul>	<p>Objectif :</p> <p>Jusqu'à la Date Effective :</p> <p>Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure à l'Indice composite suivant : 50 % EUROSTOXX 50 Rendement net + 50 % EONIA. L'équipe du Gestionnaire des Investissements (ci-après « l'équipe ») s'efforcera d'atteindre cet objectif avec une volatilité moyenne annuelle de l'ordre de 10 % dans des conditions normales de marché.</p> <p>A partir de la Date Effective :</p> <p>Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure à l'Indice composite suivant : 50 % EUROSTOXX 50 Rendement net + 50 % EONIA. L'équipe du Gestionnaire des Investissements (ci-après « l'équipe ») s'efforcera d'atteindre cet objectif avec une volatilité moyenne annuelle de l'ordre de 10 % dans des conditions normales de marché, tout au long de la période d'investissement recommandée.</p> <p>Stratégie :</p> <p>La stratégie du Compartiment est de type rendement absolu en actions et repose sur l'analyse financière fondamentale réalisée par le Gestionnaire des Investissements. Il investit dans des émetteurs européens (EEE, Suisse et Royaume-Uni). Jusqu'à la Date Effective, le risque global, et à partir de la Date Effective, l'exposition brute aux actions associée aux placements du Compartiment (Longs et Futures) ne peut dépasser</p>

	<b>Fonds absorbé</b> <b>DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant</b> <b>DNCA Invest - VENASQUO</b>
	<p>achète des actions ou des instruments financiers équivalents qui pourraient surperformer et vend en même temps un contrat de future sur indice de marché (même ETF ou CFD). La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et l'indice vendu.</p> <p>- la capacité du Gestionnaire à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur lié. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire achète des actions ou des instruments financiers équivalents qui pourraient surperformer leur secteur d'activité ou un secteur lié et vend en même temps un contrat de future sur l'indice sectoriel (même ETF ou CFD). La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat vendu de future sur indice sectoriel ou correspondant.</p> <p>- la capacité du Gestionnaire à piloter l'exposition au marché. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire des Investissements augmente l'exposition au marché à la partie supérieure de la fourchette 0-50 % lorsqu'il anticipe une hausse des marchés d'actions. À l'inverse, le Gestionnaire des Investissements réduit l'exposition au marché à la partie inférieure de la fourchette lorsqu'il prévoit que les marchés d'actions baisseront. Ce troisième volet de la stratégie doit être considéré comme secondaire dans la construction de la performance.</p> <p><i>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :</p> <p>- des actions émises en Europe (EEE, Suisse, Royaume-Uni) ou des instruments financiers équivalents (tels que ETF, futures, CFD et/ou</p>	<p>200 % de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette pouvant évoluer de 0 à + 100 % des actifs sous gestion, la performance repose sur deux piliers : 1 – la capacité de l'équipe à faire les bonnes hypothèses concernant l'exposition nette au marché et 2 - la capacité de l'équipe à opérer une bonne sélection de titres et à détecter les actions qui ont les caractéristiques pour surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.</p> <p>Plus précisément, la stratégie d'investissement du Compartiment repose sur :</p> <p>- la capacité du Gestionnaire à identifier les titres (principalement des actions) susceptibles de surperformer leur indice de marché. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire d'investissement achète des actions ou des instruments financiers équivalents qui pourraient surperformer et vend en même temps un contrat de future sur indice de marché (même ETF ou CFD). La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat de future sur l'indice de marché vendu.</p> <p>- la capacité du Gestionnaire à identifier les titres (principalement des actions) susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur lié. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire achète des actions ou des instruments financiers équivalents qui pourraient surperformer leur secteur d'activité ou un secteur lié et vend en même temps un contrat de future sur l'indice sectoriel (même ETF ou CFD). La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et le contrat vendu de future sur indice sectoriel ou correspondant.</p> <p>- Dans le cas où l'équipe est convaincue de l'orientation du marché ou du secteur, elle peut décider de ne pas couvrir certaines positions</p>

	<b>Fonds absorbé</b> <b>DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant</b> <b>DNCA Invest - VENASQUO</b>
	<p>DPS, etc.) : de 75 % à 100 % de son actif net ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions émises en dehors de l'EEE, de la Suisse et du Royaume-Uni : jusqu'à 10 % de son actif net ;</li> <li>- des actions dont la capitalisation totale est inférieure à 150 millions d'euros : jusqu'à 5 % de son actif net ;</li> <li>- des titres à revenu fixe (tels que des Obligations Ordinaires de la Zone Euro, des obligations convertibles ou équivalentes) : de 0 % à 25 % de son actif net ;</li> <li>- des instruments du marché monétaire ou des dépôts : de 0 à 25 % de son actif net ;</li> <li>- d'autres instruments financiers à hauteur de 10 % maximum de son actif net.</li> </ul> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire émis par des émetteurs du secteur public ou privé, en fonction des opportunités de marché sans aucune contrainte en termes de notation ou de durée. Néanmoins, l'investissement en titres de créances dits « spéculatifs » ou non notés (c'est-à-dire dont le rating Standard &amp; Poor's est inférieur à A-3 ou BBB-long terme ou équivalent) ne pourra excéder 20 % de son actif net. Le Compartiment ne fondera pas uniquement ses décisions d'investissement, son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procèdera également à sa propre analyse du crédit.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés d'« en difficulté » ou « en défaut ». Les titres à revenu fixe qui peuvent être déclassés au cours de leur durée de vie seront cédés dès</p>	<p>longues, ce qui entraînera une exposition nette au marché évoluant de 0 (couverte à 100 % soit par des contrats à terme sur le marché d'actions, soit par des contrats à terme sectoriels) à 100 % (couverte à 0 %).</p> <p><i>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment être investi dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions émises en Europe (EEE, Suisse, Royaume-Uni) ou des instruments financiers équivalents (tels que ETF, futures, CFD et/ou DPS, etc.) : de 0 % à 100 % de son actif net ;</li> <li>- des actions émises en dehors de l'EEE, de la Suisse et du Royaume-Uni : jusqu'à 10 % de son actif net ;</li> <li>- des actions dont la capitalisation totale est inférieure à 150 millions d'euros : jusqu'à 5 % de son actif net ;</li> <li>- des titres à revenu fixe (tels que des Obligations Ordinaires de la Zone Euro, des obligations convertibles ou équivalentes) : de 0 % à 100 % de l'actif net dans des conditions de marché défavorables et de 0 % à 25 % dans des conditions de marché normales ;</li> <li>- des instruments du marché monétaire ou dépôts : de 0 % à 100 % de l'actif net dans des conditions de marché défavorables et de 0 % à 25 % dans des conditions de marché normales ;</li> <li>- d'autres instruments financiers : à hauteur de 10 % maximum de son actif net.</li> </ul> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire émis par des émetteurs du secteur public ou privé, en fonction des opportunités de marché sans aucune contrainte en termes de notation ou de durée. Néanmoins, l'investissement en titres de créances dits « spéculatifs »</p>

	<b>Fonds absorbé</b> <b>DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant</b> <b>DNCA Invest - VENASQUO</b>
	<p>que possible dans l'intérêt des actionnaires.</p> <p>La position courte est prise à terme sur les indices et à terme sur les secteurs (inclus ou non dans un DPS ou CFD).</p> <p>Une considération spéciale pour les investisseurs français : afin d'assurer l'éligibilité au <i>Plan d'épargne en actions</i> français (PEA), le Compartiment investira au moins 75 % de son actif en titres de participation émis par des sociétés ayant leur siège social dans un État de l'EEE qui a conclu avec la France une convention fiscale incluant une clause relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi de 2010 (y compris les ETF) ne devra pas dépasser 10 % de son actif net.</p> <p>Le Compartiment ne peut utiliser ni des options, ni aucun instrument financier complexe nécessitant une évaluation selon la méthode probabiliste.</p> <p>À des fins de couverture ou d'augmentation du risque action ou de change sans chercher de surexposition, le Compartiment opère également sur les marchés réglementés de futures sur indices européens et de futures sur secteurs (inclus ou non dans un DPS), ainsi que dans des OPCVM, y compris des OPCVM qualifiés d'ETF.</p> <p>Le risque de change ne dépassera pas 10 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut également intervenir sur les marchés des</p>	<p>ou non notés (c'est-à-dire dont le rating Standard &amp; Poor's est inférieur à A-3 ou BBB- long terme ou équivalent) ne pourra excéder 20 % de son actif net. Le Compartiment ne fondera pas uniquement ses décisions d'investissement, son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse du crédit.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés d'« en difficulté » ou « en défaut ». Les titres à revenu fixe qui peuvent être déclassés au cours de leur durée de vie seront cédés dès que possible dans l'intérêt des actionnaires. Les positions courtes sont prises à terme sur les indices et à terme sur les secteurs (inclus ou non dans un DPS ou CFD).</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi de 2010 (y compris les ETF) ne devra pas dépasser 10 % de son actif net.</p> <p>Le Compartiment ne peut utiliser ni des options, ni aucun instrument financier complexe nécessitant une évaluation selon la méthode probabiliste.</p> <p>À des fins de couverture ou d'augmentation du risque action ou de change sans chercher de surexposition, le Compartiment opère également sur les marchés réglementés de futures sur indices européens et de futures sur secteurs (inclus ou non dans un DPS), ainsi que dans des OPCVM, y compris des OPCVM qualifiés d'ETF.</p>



	<b>Fonds absorbé</b> <b>DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant</b> <b>DNCA Invest - VENASQUO</b>
	changes pour couvrir les investissements réalisés en dehors de la zone euro ou liés au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie.	<p>Le risque de change ne dépassera pas 10 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut également intervenir sur les marchés des changes pour couvrir les investissements réalisés en dehors de la zone euro ou liés au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie.</p> <p>Une considération spéciale pour les investisseurs français : afin d'assurer l'éligibilité au <i>Plan d'épargne en actions</i> français (PEA), le Compartiment investira au moins 75 % de son actif en titres de participation émis par des sociétés ayant leur siège social dans un État de l'EEE qui a conclu avec la France une convention fiscale incluant une clause relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.</p>
<b>Gestionnaire des Investissements</b>	DNCA Finance	DNCA Finance
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI)</b>	Catégorie 4	Catégorie 4
<b>Profil de risque</b>	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon de placement de deux à cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque lié à la gestion discrétionnaire ;</li> <li>- risque actions ;</li> <li>- risque de contrepartie ;</li> <li>- risque de liquidité des titres ;</li> <li>- risque de perte en capital ;</li> <li>- risque de taux d'intérêt ;</li> <li>- risque de change ;</li> <li>- risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés (tels que</li> </ul>	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon de placement de deux à cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque lié à la gestion discrétionnaire ;</li> <li>- risque actions ;</li> <li>- risque de contrepartie ;</li> <li>- risque de perte en capital ;</li> <li>- risque de taux d'intérêt ;</li> <li>- risque de change ;</li> <li>- risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés (tels que contrat sur différence et swap dynamique de portefeuille).</li> </ul>

	<b>Fonds absorbé</b> <b>DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant</b> <b>DNCA Invest - VENASQUO</b>
	contrat sur différence et swap dynamique de portefeuille).	
<b>Profil de l'investisseur type</b>	Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs recherchant une exposition au marché actions européen sans référence à un indice de marché.  Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à l'ensemble des risques présentés dans le profil de risque du Compartiment.	Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs recherchant une exposition au marché actions européen sans référence à un indice de marché.  Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à l'ensemble des risques présentés dans le profil de risque du Compartiment.
<b>Catégorie de fonds</b>	Fonds de performance absolue	Fonds de performance absolue
<b>Devise du fonds</b>	EUR	EUR
<b>Date de lancement</b>	Le 18 mai 2015	Le 28 décembre 2016
<b>Heure limite de négociation et périodes de règlement pour les souscriptions et les rachats</b>	Les ordres doivent parvenir à la Société de Gestion avant 12h00 heure de Luxembourg le jour de négociation pour être exécutés ce jour.  Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction.	Les ordres doivent parvenir à la Société de Gestion avant 12h00 heure de Luxembourg le jour de négociation pour être exécutés ce jour.  Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction.
<b>Méthode de gestion des risques</b>	Engagement	Engagement
<b>Commission de souscription</b>	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de la souscription	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de la souscription
<b>Commission de gestion par classe d'actions</b>	I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an A EUR : Jusqu'à 1,60 % par an B EUR : Jusqu'à 1,80 % par an N EUR : Jusqu'à 1,10 % par an Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an NG EUR : Jusqu'à 1.20% par an BG EUR : Jusqu'à 1,90% par an	I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an A EUR : Jusqu'à 1,60 % par an B EUR : Jusqu'à 2,00 % par an N EUR : Jusqu'à 1,10 % par an Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an
<b>Commission de performance</b>	I EUR, A EUR, B EUR, N EUR, NG EUR et BG EUR : 20 % de la surperformance par rapport à 75 % EONIA + 25 % EUROSTOXX 50	I EUR, A EUR, B EUR et N EUR : 20 % de la surperformance par rapport à 50 % EONIA + 50 % EUROSTOXX 50

	<b>Fonds absorbé DNCA Invest - VELADOR</b>	<b>Fonds absorbant DNCA Invest - VENASQUO</b>
	Q EUR : NÉANT	Q EUR : NÉANT
<b>Classes d'actions existantes et nouvelles</b>	<b>Classe d'actions existante détenue</b>	<b>Nouvelle classe d'actions à détenir</b>
	I EUR	I EUR
	A EUR	A EUR
	B EUR et BG EUR	B EUR
	N EUR et NG EUR	N EUR
	Q EUR	Q EUR

La Fusion s'appliquera également aux classes d'actions supplémentaires lancées avant la Date effective.